

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 6			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Sylviane TESSIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
M. Alexandre CHASSAT donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Vincent LAUER ;
Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les divers tarifs appliqués au cours de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- De fixer les tarifs précités ainsi qu'il suit :

	2021	2022
CIMETIÈRE		
Vente de concession perpétuelle	160 € le m ²	Sans augmentation
Caves urnes 15 ans	350 €	Sans augmentation
Caves urnes 30 ans	600 €	Sans augmentation
Taxe de dispersion des cendres	50 €	Sans augmentation
PHOTOCOPIES ASSOCIATION	A4 simple : 0,15 € A4 recto/verso : 0,25 € A3 simple : 0,30 € Pour les copies couleur : tarif multiplié par 2	Sans augmentation
PENSION CHENIL	5,00 € par jour	20,00 € par jour

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessous.

Fait à ANTIGNY, le 24 Février 2022

Le Maire,
Vincent LAUER

